

D.I.C.R.I.M.



LES RISQUES

MAJEURS

à

Document officiel
à conserver

Charnecles

Mot du Maire



Face aux événements climatiques, aux catastrophes naturelles ou technologiques, nous avons tous un rôle à jouer. Les élus de la commune de CHARNECLES ont donc souhaité mettre en place des outils adaptés afin de prévenir et d'accompagner efficacement les charnéclois face à une situation d'urgence.

Il est de ma responsabilité, en tant que maire, de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de notre territoire et de ses habitants, en lien avec les services de l'Etat.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour objectif l'organisation des secours en cas d'événements majeurs. Il sera opérationnel à CHARNECLES en 2019.

Il est complété par un dispositif d'information préventive de la population :

le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

Ce DICRIM est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent à CHARNECLES et sur la conduite à tenir pour faire face à ces situations exceptionnelles et ainsi d'adopter le comportement adéquat pour ne mettre en danger ni sa vie ni celle des autres.

La connaissance est en effet la meilleure forme de prévention en ce qui concerne les risques majeurs. Lorsque le risque potentiel est identifié, il est mieux appréhendé. Les actions seront en cas de besoin plus rapides et plus efficaces.

Je vous invite à lire ce livret et à le conserver précieusement. Il est également consultable en Mairie et sur le site internet communal.

Marie-Ange CHÊNE
Maire de Charnècles

SOMMAIRE

| | |
|--|--------------------|
| La sécurité des habitants | 4 |
| Les risques naturels et technologiques à Charnècles : | |
|  Inondation | 5 |
|  Mouvement de terrain | 6 |
|  Séisme | 7 |
|  Feu de forêt | 8 |
|  Transport de Matières Dangereuses | 9 |
|  Risques météorologiques | 10 & 11 |
| Risques divers | 12 |
| Je protège ma famille | 13 & 14 |
| Pour en savoir plus | 15 |
| Bons réflexes en cas d'événement & Numéros importants | |

La sécurité des habitants

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Elaboré par la commune afin de réagir au mieux en cas de catastrophe, ce dispositif :

- Prévoit les moyens pour **alerter et informer** habitants et visiteurs sur la commune,
- Recense les moyens humains et matériels pour **mettre en sécurité les personnes**,
- Détermine l'**organisation de crise** permettant d'assurer les missions relevant de la responsabilité du maire (information, accueil des sinistrés, ravitaillement,...).

Le PCS peut être activé pour tout événement affectant CHARNECLES. Si plusieurs communes sont concernées, il sera mis en œuvre parallèlement au plan ORSEC, qui permet au préfet de l'Isère de coordonner l'ensemble des acteurs : maires, pompiers, armée,...

Le groupe scolaire GERMINAL (écoles maternelle et élémentaire) de Charnècles dispose de sa propre organisation pour assurer la sécurité des élèves en attendant les secours : c'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté**.

En cas d'évènement, n'allez pas chercher vos enfants à l'école !

Vous y rendre pourrait vous exposer vous et vos enfants au danger et encombrerait les voies de circulation qui doivent rester libres pour les services de secours.

Les moyens d'alerte et d'information

Systemes généraux :



Les radios du réseau **France BLEU**

Fréquence France Bleu Isère

à Charnècles : 101.0 MHz FM

Moyens propres à Charnècles :

- Le **porte à porte** pourra permettre d'alerter et d'informer les habitants sur la situation,
- Un **SMS** envoyé par la mairie sur les téléphones portables des personnes inscrites sur le site « SMS Box »
- L' **Ensemble Mobile d'Alerte** (véhicule de la police municipale) muni d'un haut parleur,
- Le **site Internet de la mairie** pourra être actualisé pour diffuser des informations utiles,
- Le **panneau à messages variables** communal installé devant la mairie,
- Le **tocsin** (cloches de l'église) pourra être utilisé pour alerter la population.

En cas d'alerte, mettez vous à l'abri

et écoutez la radio pour connaître la situation et les consignes de sécurité.



Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut être provoquée à Charnècles par :

- une **crue de rivière ou de torrent** : l'augmentation du débit, parfois soudaine et peu prévisible, peut constituer un danger pour les automobilistes et piétons tentant de franchir une zone inondée,
- du **ruissellement** sur les versants et surfaces goudronnées, pouvant générer des **inondations localisées**.

SECTEURS CONCERNÉS

Lézardières - Bois Vert

- L'état de catastrophe naturelle a été reconnu à Charnècles pour cause d'inondations en décembre 1991.

PRÉVISION

La commune n'est pas couverte par un système de prévision des crues. Soyez vigilant en cas de pluies intenses ou prolongées, et si le département est placé en vigilance météo « pluie-inondation » ou « inondation ».



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Montez dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité



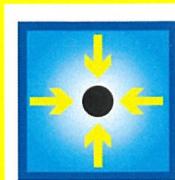
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne vous engagez pas sur une route inondée



En cas d'évacuation, la mairie vous indiquera le lieu de rassemblement



Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

Charnècles est concerné par des glissements de terrain de tailles variables (allant du glissement de talus localisé en bord de route à des phénomènes plus étendus sur un versant) et des chutes de blocs. Ces phénomènes peuvent occasionner des dégâts matériels (habitations, routes...) et constituer un danger en cas d'accélération soudaine.

SECTEURS CONCERNÉS

Lézardières - Les Hayes

MESURES DE PRÉVENTION

Les mouvements de terrain sur la commune ont été localisés et caractérisés dans la carte des aléas naturels. L'aménagement du territoire communal tient compte de leur présence.

PRÉVISION

L'accélération des mouvements du sol est peu prévisible. Soyez vigilant en cas de pluies intenses ou de séisme, pouvant provoquer ou amplifier des mouvements de terrain.

Signalez à la mairie :

- L'apparition de fissures aux murs ou d'affaissements du sol
- Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures,...

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Eloignez vous au plus vite de la zone dangereuse



Informez immédiatement les secours et la mairie



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne revenez pas sur vos pas



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



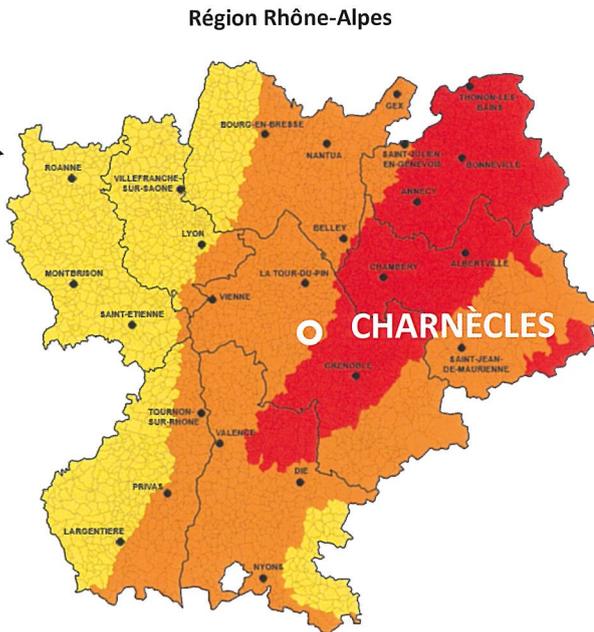
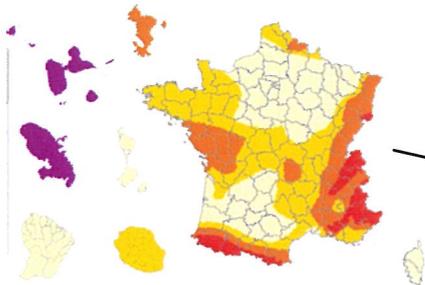
Séisme

Un séisme est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les tremblements de terre peuvent causer d'importants dégâts matériels, eux-mêmes parfois à l'origine de victimes (effondrements de bâtiments,...).

ZONAGE SISMIQUE DE LA FRANCE

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité. Charnècles se situe en **Zone 3**, soit un niveau **d'aléa modéré**.



| Zone de sismicité | Niveau d'aléa |
|-------------------|---------------|
| Zone 1 | Très faible |
| Zone 2 | Faible |
| Zone 3 | Modéré |
| Zone 4 | Moyen |
| Zone 5 | Fort |

En Isère, les principaux séismes se sont produits en avril 1962 à Corrençon en Vercors (M 5,3) et en janvier 1999 à Laffrey (M 4,2).

MESURES DE PRÉVENTION

Depuis l'entrée en vigueur du zonage sismique réglementaire de la France (mai 2011), de nouvelles règles de **construction parasismique** s'imposent, y compris aux particuliers dans le cadre de leur maison individuelle.

> En savoir + sur la réglementation en vigueur : www.planseisme.fr

PRÉVISION

Aucune méthode scientifique ne permet aujourd'hui de prévoir un séisme.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous près d'un mur porteur, sous un meuble. Eloignez-vous des fenêtres.



A la fin des secousses, quittez le bâtiment.



Ne restez pas sous les fils électriques ou autres éléments pouvant s'effondrer.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Méfiez-vous des répliques.



Feu de forêt

Un feu de forêt est un incendie affectant des formations forestières ou subforestières et impactant la végétation sur au moins un hectare.

Le risque à Charnècles est faible mais existant, compte tenu de la présence de surfaces boisées. Les conséquences d'un feu de forêt sont généralement matérielles, économiques et/ou environnementales.

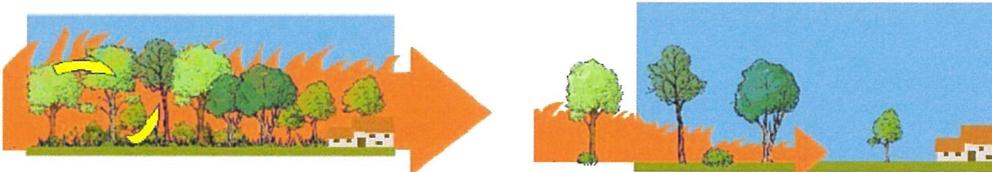
SECTEURS CONCERNÉS

Les Hayes - Bois Vert - Lézardières

MESURES DE PRÉVENTION

Un **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie** vise à optimiser la prévention des risques en Isère, à travers diverses actions : amélioration des équipements de défense des sapeurs-pompiers, de la veille météorologique, de la formation et de l'information,...

Le **débroussaillage** n'est pas obligatoire à **Charnècles**, mais conseillé aux abords d'installations situées dans un périmètre de 200 mètres d'un bois. Il permet d'éviter la transmission du feu, d'arbre en arbre et du sol vers les cimes.



Débroussailler une zone de 50 mètres aux abords des habitations réduit le risque

PRÉVISION

Afin d'anticiper les situations à risque, Météo-France fournit au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des indices de sécheresse de la végétation. En complément, les sapeurs-pompiers effectuent une surveillance des massifs sensibles visant à détecter les départs de feu.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous



Fermez portes et volets, occultez les aérations avec du linge humide



Facilitez l'accès aux pompiers



BOUTEILLES DE GAZ

Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur et éloignez-les



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas



Transport et Conduites de Matières Dangereuses



Une substance est dite dangereuse lorsqu'elle est susceptible de présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement, du fait de ses caractéristiques (physico-chimiques, toxicologiques) ou de la nature des réactions qu'elle peut produire.

Un accident impliquant des matières dangereuses peut entraîner une **explosion**, un **incendie**, la formation d'un **nuage toxique** ou encore une **pollution** de l'atmosphère, du sol, de l'eau,...

SECTEURS CONCERNÉS

A Charnècles, le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par camions concerne toutes les routes, mais les plus exposées au risque correspondent au réseau principal :

RD 1085 (Lyon /Grenoble) – **RD 12** (Voiron/Rives) – **RD 12C** (le grand Chemin)

Mais également les conduites de matières dangereuses décrites ci-dessous qui traversent la commune :



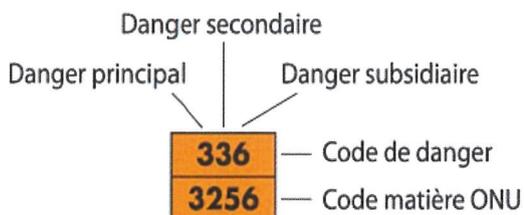
conduite d'**Ethylène** – conduite de **SPMR** (hydrocarbures)

MESURES DE PRÉVENTION

Le Transport de Matières Dangereuses fait l'objet d'une réglementation très stricte.

Les services de secours disposent par ailleurs de moyens spécialisés pour intervenir en cas d'accident.

Si vous êtes témoin d'un accident TMD, alertez les pompiers (**18** ou **112**) en précisant le lieu exact, la présence ou non de victimes, le type de sinistre (feu, explosion, fuite) et les numéros figurant sur la plaque orange à l'avant et à l'arrière du camion :



PRÉVISION

Un accident de Transport de Matières Dangereuses n'est pas prévisible.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes fenêtres et volets



Ne fumez pas et évitez toute étincelle



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risques météorologiques

Les risques météorologiques renvoient aux phénomènes vents violents, orages, pluies intenses, chutes de neige, verglas, grand froid, canicule.

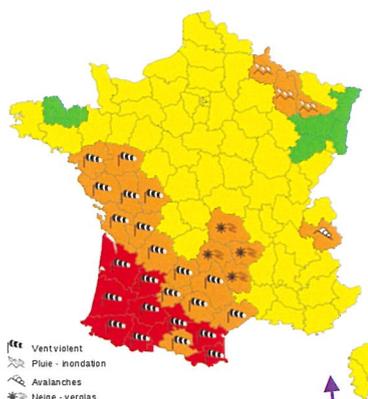
Ces phénomènes, susceptibles de survenir à Charnècles, peuvent avoir des conséquences diverses, directes ou indirectes, sur les biens ou les personnes : routes impraticables ou dangereuses, coupures d'électricité,... Ils peuvent engendrer des inondations ou mouvements de terrain.

SECTEURS CONCERNÉS

Toute la commune est concernée. Des zones peuvent être particulièrement impactées en cas d'inondation ou de mouvement de terrain (voir page 5 et 6).

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures reposent essentiellement sur le respect de consignes individuelles permettant à chacun d'assurer sa sécurité et celle de ses biens.



PRÉVISION

Échelle de vigilance Météo-France

| Niveau | Vigilance | Consignes |
|--------|--------------------------------|---|
| Vert | Pas de vigilance particulière | — |
| Jaune | Soyez attentif | Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (par exemple : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation. |
| Orange | Soyez très vigilant | Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics. |
| Rouge | Une vigilance absolue s'impose | Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics. |

Météo-France émet deux fois par jour une carte de **vigilance météorologique** indiquant les phénomènes météorologiques dangereux susceptibles de survenir sur le département. En vigilance **orange** ou **rouge**, un bulletin précise l'intensité, la durée et la localisation des évènements attendus ou en cours.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Suivez les conseils émis par Météo-France et les pouvoirs publics



Mettez-vous à l'abri, rentrez les objets susceptibles de s'envoler



Fermez portes fenêtres et volets



Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation et consultez les prévisions de Météo-France



Évitez les déplacements

(suite) Risques météorologiques

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Quelques consignes de sécurité pour les phénomènes les plus fréquents :



Tempête

- > Fermez les portes et les volets
- > Rentrez et arrimez tout objet susceptible d'être emporté
- > Restez à l'abri
- > Ne téléphonez pas



Chutes de neige

- > Ne prenez pas la route
- > Ne cherchez pas à dégager la neige du toit
- > Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Canicule

- > Buvez beaucoup d'eau et faites boire **les personnes âgées et les enfants**
- > Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- > Restez le plus possible à l'intérieur
- > Fermez les fenêtres et les volets dans la journée et aérez votre habitation pendant la nuit
- > Passez, si possible, 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Suivez les conseils émis par Météo-France et les pouvoirs publics



Mettez-vous à l'abri, rentrez les objets susceptibles de s'envoler



Fermez portes fenêtres et volets



Écoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation et consultez les prévisions de Météo-France



Évitez les déplacements

Risques divers

Quelques consignes de sécurité pour les phénomènes suivants :



Risque nucléaire

Le risque nucléaire provient de la survenance éventuelle d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur. Les accidents peuvent survenir lors d'un transport de matière radioactive ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

Un **plan préfectoral** existe et sera déclenché en cas d'accident important. Il prévoit plusieurs mesures permettant de protéger la population, dont l'ingestion de **comprimés d'iode** distribués le moment venu.

- > Rentrez dans le bâtiment le plus proche
- > Fermez les portes et fenêtres et couper la ventilation
- > Suivre les consignes données à la radio ou à la télévision
- > Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- > Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités



Pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique correspond à la présence dans l'air de substances pouvant avoir des conséquences pour la santé humaine, l'environnement et les biens. Ces polluants sont à l'origine d'irritations et d'altérations respiratoires, notamment chez les personnes sensibles.

En savoir + : les valeurs de pollution atmosphérique mesurées par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : <http://www.air-rhonealpes.fr>

- > La préfecture peut ordonner des **limitations de vitesse**, ou des restrictions de circulation
- > Ecouter la radio pour connaître les consignes particulières transmises par les autorités
- > Les personnes sensibles doivent **éviter sorties et efforts physiques**
- > Si vous devez vous déplacer, privilégiez les trajets à pied, en vélo ou en transport en commun

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Suivez les conseils émis par les pouvoirs publics



Mettez-vous à l'abri



Fermez portes fenêtres et volets



Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Je protège ma famille



Pour faire face aux risques, vous pouvez, grâce au guide « **JE PROTEGE MA FAMILLE** », réaliser **votre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)** ;
Ce document a pour but de vous aider à organiser votre autonomie durant cette phase critique.

⇒ **En savoir plus** sur le PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté)

Les informations sur le PFMS sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

Dans ce plan, un **kit d'urgence** vous est proposé pour renforcer votre capacité à surmonter ces situations difficiles.

CONSTITUER MON KIT D'URGENCE

En fonction de l'évènement, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir aux besoins élémentaires, que ce soit lors de l'évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Chaque famille dispose en général de la majorité des articles cités ci-après. L'important est de les organiser de manière à y accéder rapidement.

⇒ **Un sac à dos, un sac de sport ou une valise, facilement accessible** (par exemple dans un placard près de la porte d'entrée) **peut ainsi être préparé et contenir les éléments suivants** (liste non exhaustive à adapter en fonction des risques et des particularités du foyer)

→ voir page suivante



LOCALISATION DE MON KIT D'URGENCE :

Lieu de rangement du kit :

Je protège ma famille



L'ÉQUIPEMENT À PRÉPARER À L'AVANCE

↘ Pour me signaler auprès des secours

- Sifflet
- Torche clignotante, lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeable)
- Tissu ou panneau « SOS » de couleur vive
- Gilets fluorescents

↘ Pour subvenir aux besoins de nourriture et de boissons

- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits secs, conserves,...)
- Quelques couverts, ouvre-boîte, couteau multifonctions
- Autre (aliments pour bébé ou régime particulier)

↘ Pour administrer les premiers soins

- Trousse médicale de 1^{er} soin : pansements, sparadrap, paracétamol, désinfectant, anti diarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains...

↘ Pour quitter mon habitation en toute tranquillité

- Photocopie des papiers administratifs : papiers personnels, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé des membres de la famille et des animaux domestiques, ordonnances, carte vitale, livret de famille,...
- Double des clés de la voiture
- Double des clés de la maison
- Un peu d'argent liquide

↘ Pour rester informé de l'évolution de l'évènement

- Radio à piles (et piles de rechange)

↘ Pour conserver un minimum d'hygiène et pour me préserver du froid

- Brosse à dents
- Serviettes
- Autre produit d'hygiène (couches...)
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

↘ Pour pouvoir prétendre à une indemnisation

- Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile)
- Appareil photo

↘ Pour m'occuper durant la mise à l'abri ou sur le lieu d'évacuation

- Jeux pour enfants et adultes (cartes, dominos,...)
- Livre, revues,...

L'ÉQUIPEMENT À PRENDRE À LA DERNIÈRE MINUTE

↘ Pour rassurer les proches et communiquer avec les secours

Téléphone portable + chargeur

↘ Pour administrer les soins particuliers

Médicaments spécifiques (diabète, allergies,...)

↘ Pour assurer mes démarches personnelles

Papiers d'identité

Chéquier et carte bleue

Pour en savoir plus

Sur internet



> www.isere.gouv.fr → rubriques « Politiques publiques » → « Risques »

Site des services de l'Etat en Isère, permettant d'accéder au Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)

> www.irma-grenoble.com

Site d'information sur les risques naturels et technologiques en Rhône-Alpes, développé par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

> www.georisques.gouv.fr

Portail internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire
Dédié à la prévention des risques majeurs

> www.gouvernement.fr/risques

Portail internet interministériel de prévention des risques, géré par le service d'information du gouvernement

> www.meteofrance.com

Site de Météo-France permettant d'obtenir des informations sur les risques météorologiques et de consulter les prévisions et cartes de vigilance

En mairie



Documents consultables sur demande :

> La **carte des aléas naturels** de Charnècles

> Le **PCS** de Charnècles

(Plan Communal de Sauvegarde)



Bons réflexes en cas d'événement

- > *Se mettre à l'abri*
- > *Ecouter la radio*
- > *N'évacuer que sur ordre*
- > *Ne pas téléphoner
(sauf urgence)*
- > *Ne pas aller chercher
les enfants à l'école*

NUMÉROS IMPORTANTES

- **Pompiers**
18 ou **112** (depuis un mobile)
- **SAMU**
15 ou **112** (depuis un mobile)
- **Gendarmerie**
17 ou **04 76 65 30 17**
- **Météo France**
08 92 68 02 38
- **Mairie**
04 76 91 07 29
www.charnecles.fr